

AVIS DE COURSE
CARNON WINGFOIL EVENT
NATIONAL FREESTYLE

YACHT CLUB MAUGUIO CARNON
Du 26 au 27 Septembre 2026

Carnon Plage – Destroy Beach
Grade 4



Préambule La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions]
- 1.3 Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, chartes et Règles techniques et de sécurité des supports à foils et du kiteboard en compétition.
- 1.4 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 18h le 25 septembre 2026 en ligne sur le site officiel [Carnon Wingfoil Event](#), et est sur le groupe WhatsApp officiel [CWE Riders 2026](#).
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information est situé dans le Club House du Yacht Club Manguio Carnon, sur le site officiel [Carnon Wingfoil Event](#), et sur le groupe WhatsApp officiel [CWE Riders 2026](#)

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 Un maximum de 28 wingfoils en catégorie homme et un maximum de 28 wingfoils en catégorie femme seront acceptés. Si ce maximum est atteint à la clôture des inscriptions. Une sélection vidéo sera faite. Une vidéo de 2 figures sera demandée à chaque concurrent préinscrit. L'épreuve est ouverte à partir de 12 ans (âge au 31 décembre de l'année en cours)
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 a. Pour chaque concurrent, être en possession :
 - d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
 - d'une licence temporaire ou Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
 - c. Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.2.2 Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Les concurrents admissibles peuvent s'inscrire en ligne sur [page inscription CWE 2026](#) jusqu'au 21/09/2026.
- 4.4 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un concurrent doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 13/09/2026 minuit	Droits d'inscription du 14/09/2026 au 21/09/2026
Wingfoil Expression mineur	50€	70€
Wingfoil Expression plus de 18 ans	60€	80€

PUBLICITÉ

- 6
- 6.1 [DP] Les concurrents peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2 [DP] L'autorité organisatrice fournira des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 PROGRAMME

7.1 Programme à terre : Confirmation d'inscription :

Date	De	A
25/09/2026	17h	18h
26/09/2026	8h30	9h30

7.2 Jours de course :

Date		Heure
26/09/2026	Briefing coureurs	9h30
27/09/2026	Briefing coureurs	8h30

7.3 L'heure du signal d'avertissement du premier heat du premier jour est prévue à 10h00.

8 LIEU

- 8.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.
- 8.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

9 FORMAT

- 9.1 Le format de course par principe sera une dingle afin que chaque rider puisse avoir une seconde chance de qualification pour le tour suivant. Il sera alors annoncé lors du premier *briefing coureurs*. Dans le cas où la fenêtre de vent est réduite une simple élimination suivie d'une potentielle double pourra être proposée. Le tableau sera constitué de groupes de 4 riders. Ce nombre pourra être modifié au regard du contexte particulier de la compétition. En cas de non-finalisation du tableau d'élimination, le classement général de l'épreuve se fera en prenant en compte le score de chaque rider à la fin du round réalisé.
- 9.2 En fonction du nombre d'inscrit le comité d'organisation se laisse le droit de modifier le format du tableau. Il sera alors annoncé lors du premier briefing coureur.

10 CLASSEMENT

- 10.1 Le classement sera établi à partir des classements de chaque heat dans les rounds du tableau d'éliminations.

- 10.2 En cas de non-finalisation du tableau d'élimination, le classement sera établi dans l'ordre du score du plus haut au plus bas du dernier round réalisé.
Dans le cas où juste les rounds 1 et 2 sont courus :
- Les coureurs vainqueurs du round 1 seront classés entre la 1^{ère} et 4^{ème} place en fonction de leur score du plus haut au plus bas sur le round 1.
 - Les vainqueurs du round 2 seront classés entre la 5^{ème} et 8^{ème} place en fonction de leur score du plus haut au plus bas sur le round 2.
- La suite du classement de la 5^{ème} place au dernier concurrent se fera dans l'ordre du score du round 1 du plus haut au plus bas.

11 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

11.2 [DP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord

- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche conformément à la division 240.
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
- Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

12 EMPLACEMENT

[DP] Les concurrents doivent rester dans la zone leur a été attribuée pendant qu'ils sont à terre.

13 PROTECTION DES DONNÉES

- 13.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 13.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14 **ÉTABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

15 **MATÉRIELS DE SÉCURITÉ [DP]**

Respecter les Règles techniques et de sécurité des supports à foils et du kiteboard en compétition
https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/regles_securite_foil-et-kite-valide-ca-27-sept-25.pdf

16 **PRIX**

Seront récompensés les 3 premières féminines et les 3 premiers masculins au scratch toutes catégories.

La première U15 féminine et le premier U15 masculin seront récompensé.e.s si elle ou il n'est pas sur le podium scratch toutes catégories.

17 **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter le Yacht Club Manguio Carnon, quai Eric Tabarly, Carnon plage, 34130 Manguio, au 04 67 50 59 44, club@ycmc.fr et www.ycmc.fr.

ANNEXE Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile)
Racing Rules of Sailing 2025-2028
Version of 15th of October 2024

Prescription 1(*)

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the "Arbitrage" website of FFVoile. <https://arbitrage.ffvoile.fr>

Prescription 2

(*) FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

Prescription 3

(*) FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)

Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

Prescription 4

(*) FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 5

(*) FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

Prescription 6

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

Prescription 7

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 8

(*) FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk

(*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on "Arbitrage" website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

Prescription 9

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)

The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile

Prescription 10

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)

Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d'appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the "Arbitrage" website of FFVoile.

ANNEXE A : LIEU DE LA RÉGATE



 **Parking**

 **Ponton bateaux entraineurs**

 **Stockage wingfoil**

 **Zone beach wingfoil/ mise à l'eau**

 **accueil/inscription/jury/ émargement/vestiaires**

ANNEXE B : ZONE DE COURSE

